

## NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Le demandeur est :

---

### **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune**

ZI des Paluds - 932 av de la Fleuride

13400 Aubagne

Accueil SIBVH : 04 42 62 85 13

[e.fleury@syndicat-huveaune.fr](mailto:e.fleury@syndicat-huveaune.fr)

[g.choley@syndicat-huveaune.fr](mailto:g.choley@syndicat-huveaune.fr)

[www.syndicat-huveaune.fr](http://www.syndicat-huveaune.fr)

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** valant demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6  
du Code de l'environnement

## **Travaux d'élargissement du lit de l'Huveaune au droit de quatre secteurs sur la commune d'Aubagne**

**LIEU : Bouches-du-Rhône** - commune : Aubagne

Les missions du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune visent à contribuer à la réduction des risques d'inondations et à améliorer la qualité des milieux aquatiques. En complément aux travaux d'entretien des berges et du lit, il intervient dans le cadre de projets ambitieux de réduction de la vulnérabilité des riverains.

Le projet porte sur l'élargissement du lit de l'Huveaune au droit de quatre secteurs situés entre le pont Manouchian et le pont de la Bourgade sur la commune d'Aubagne afin d'augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et de protéger l'ensemble de la zone de St Mitre d'une crue de débit 160 m<sup>3</sup>/s.

La zone de St Mitre est occupée à 90% par des activités industrielles et commerciales, le projet a donc également pour vocation de réduire la vulnérabilité des entreprises face au risque inondation et d'en diminuer l'impact économique.

Le projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement situé à l'aval et réalisé en 2011 par le SIBVH à La Penne sur Huveaune qui a porté la capacité hydraulique du cours d'eau à 160 m<sup>3</sup>/sec.



Ainsi, le projet soumis à présent à enquête publique répond à deux grands volets :

1. **Diminuer la vulnérabilité des riverains** (particuliers ou entreprises) **face aux inondations** en limitant les débordements,
2. **Restaurer et valoriser les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique** (retrait d'enrochements et mise en place d'ouvrages en technique dite végétale, plantation de ripisylve adaptée et pérenne).

Une phase d'étude a été confiée par le SIBVH à un bureau d'étude spécialisé sur les thématiques concernées et s'est appuyée sur un diagnostic technique poussé, dont une modélisation hydraulique. Plusieurs types d'aménagements ont été étudiés. **Le type d'aménagement retenu est celui qui offre la meilleure intégration écologique en permettant l'augmentation du gabarit par verticalisation des berges. Les périodes de réalisation des travaux tiendront compte des cycles écologiques de la faune et de la flore afin que leur impact soit le plus faible possible.**

Le projet allie aménagement du cours d'eau, réduction du risque inondation, préservation des milieux aquatiques et connexes et revalorisation des berges de l'Huveaune, il est donc en accord avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et les enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, porté par le SIBVH et signé par l'ensemble des communes du bassin versant de l'Huveaune.

